Les CFA se préparent à une réouverture progressive

Benjamin d'Alguerre, I 24.04.2020

La réouverture des centres de formation d'apprentis (CFA) est à l'agenda. Le 23 avril, Muriel Pénicaud a organisé une audioconférence avec les principaux réseaux de l'apprentissage (consulaires, Maisons familiales et rurales, IUMM, CCCA-BTP, compagnons du devoir, Anasup, Fnadir et 2APH) afin d'étudier les différents scénarios d'une reprise progressive. À ce stade, toutefois, aucune date n'est avancée, même si une première estimation du calendrier doit être communiquée aux acteurs avant la fin avril, selon Roselyne Hubert, présidente de la FNADIR, l'association des directrices et directeurs de CFA.

Pour les dirigeants de CFA, il y a urgence. Le mois de mai, où commencent habituellement les campagnes de recrutement d'apprentis pour la rentrée de septembre, approche. Pour de nombreux établissements, rater cette rentrée risquerait d'avoir des conséquences délétères pour la trésorerie, maintenant que la règle du financement au « coût-contrat » s'applique. Mais au-delà des questions financières le nombre de décrocheurs augmente, observe Roselyne Hubert : « Nous ne disposons pas encore de chiffres consolidés, mais c'est une information qui remonte de notre réseau. Le décrochage s'intensifie, surtout chez les mineurs ou chez les apprentis préparant un diplôme à petit niveau de qualification. Malgré les efforts des CFA pour se convertir à l'enseignement à distance, certains publics ne suivent pas, soit parce qu'ils ne sont pas à l'aise avec la formation distantielle, soit parce qu'ils ne disposent pas de moyens de connexion chez eux ou chez leur employeur. Cette situation entraîne l'accroissement des inégalités entre apprentis ». Autre inquiétude des dirigeants de CFA : les défaillances d'entreprises accueillant des apprentis, ce qui aurait pour conséquence de multiplier les ruptures de contrat.

Le ministère du Travail a d'ores et déjà annoncé, mi-avril, son intention de faire passer les diplômes de l'apprentissage par le biais du contrôle continu. Mais la question de la réouverture des établissements est au cœur des préoccupations. Outre le calendrier qu'il doit communiquer aux différents réseaux, le ministère a prévu la rédaction de guides métiers pour adapter la reprise de l'apprentissage aux conditions de sécurité sanitaire. « Les règles de santé valables pour chaque métier le seront aussi pour les apprentissages qui y mènent », résume Roselyne Hubert. Un guide généraliste, qui s'appliquera « par défaut » là où n'existe pas de guide spécifique, doit également sortir. Les dates de publication sont encore inconnues, mais prévues « avant le 11 mai ».